



twice

**L'ÉCO-ORGANISME DÉDIÉ
AUX EMBALLAGES INDUSTRIELS
ET COMMERCIAUX**

**avec des solutions pensées par
les industriels, pour les industriels.**

Au 1er Janvier 2025, les entreprises devront prendre en charge une partie des coûts liés à la gestion des déchets d'emballages industriels et commerciaux (EIC) issus de leurs propres activités.

Pour cela, une nouvelle filière REP sera créée : **la REP EIC**. Afin de mutualiser les coûts, les entreprises se rassemblent sous la forme d'un éco-organisme.

Twice se positionne pour être agréé éco-organisme sur la filière REP EIC.

QUI EST CONCERNÉ PAR LA REP EIC ?

Toutes les entreprises qui emballent des produits à destination d'autres entreprises sont concernées.

En 2025, chacune d'entre elles devra adhérer à un éco-organisme. On les appelle dans ce cas des metteurs sur le marché ou des producteurs.

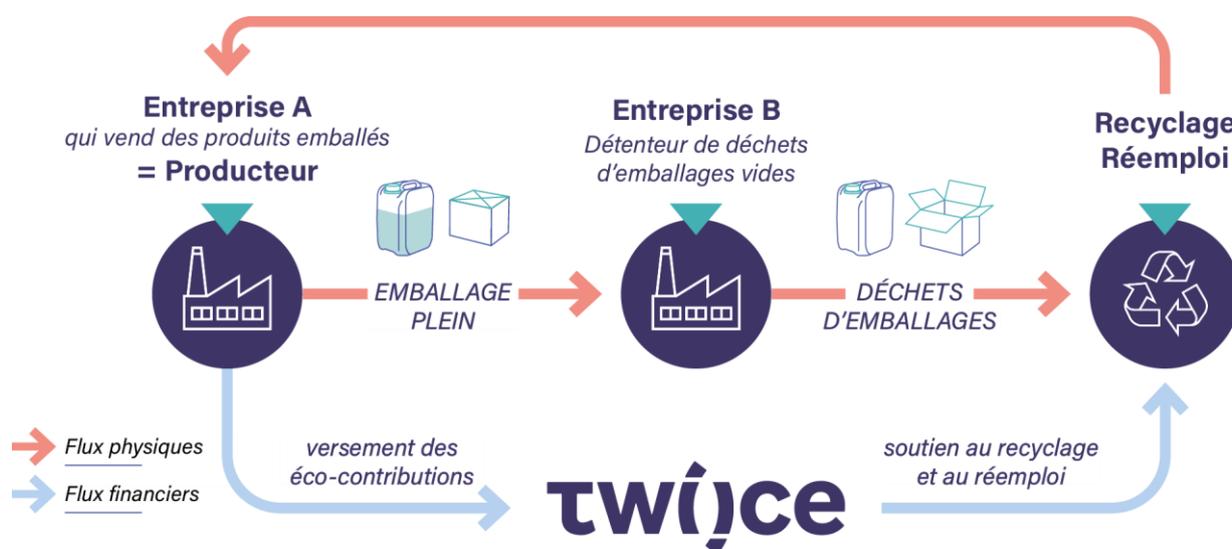


C'est quoi un éco-organisme ?

ÉCO-ORGANISME : QUELLES MISSIONS ?

- Assurer la traçabilité des emballages via les données transmises par les metteurs sur le marché
- Améliorer la connaissance de la filière (traçabilité, caractérisation des gisements, etc.)
- Déterminer le tarif des écocontributions et les éco-modulations
- Organiser ou financer la collecte, le recyclage et le réemploi
- Mener des projets de R&D et accompagner les entreprises dans l'éco-conception
- Sensibiliser à l'importance du tri

FONCTIONNEMENT D'UNE FILIÈRE REP



ÉCO-ORGANISME : QUELLES CARACTÉRISTIQUES ?

But non lucratif ← | → Agréé par l'Etat (souvent pour 6 ans)
Administré par les entreprises assujetties à la REP ← | → Objectifs de prévention, réduction, réemploi, recyclage

La Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour les Emballages Industriels et Commerciaux (EIC) : une obligation structurante pour les industries

FÉVRIER 2024 ▶

Publication de l'étude de préfiguration de la REP EIC de l'ADEME (périmètre, coûts, organisation, etc)

JUILLET 2024 ▶

Consultation publique sur le cahier des charges.

SEPTEMBRE 2024 ▶

Publication finale du cahier des charges.

1^{er} JANVIER 2025

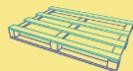
Début de la filière : **toutes les entreprises concernées devront adhérer à un éco-organisme.**

7,4 Mt D'EMBALLAGES CONCERNÉS*



CARTON 3,6 Mt

Cartons, caisses carton et palette carton...



BOIS 2,5 Mt

Palettes, cagettes, tourets, caisses bois...



PLASTIQUES 1 Mt

IBC, bidons, fûts, films, caisses, palettes, seaux...



MÉTAL 0,1 Mt

Fûts métal...

Source : étude de préfiguration de la REP EIC de l'ADEME, février 2024

**Tous les emballages concernés ne sont pas représentés ici.*

+ PLUS D'INFORMATIONS : Etude de l'ADEME

LA REP EIC : QUELS ENJEUX ?



- **Besoin de traçabilité** : pour disposer d'informations fiables sur les pratiques de collecte, réemploi et recyclage.
- **Prédominance du réemploi** : des filières déjà performantes existent (palettes, caisses, IBC) et d'autres sont à développer
- Recyclage des plastiques : aujourd'hui de 26% pour un objectif à 50% en 2025.
- **Gisement hétérogène** : fonctionnalités spécifiques des emballages (taille, forme, matériaux)
- **Collecte et massification de flux diffus** : les modalités de collecte sont à améliorer auprès des petits détenteurs.
- **Une REP transversale à tous les secteurs d'activités** : réunir toutes les industries pour avancer collectivement sur la circularité de leurs emballages



Twice : l'éco-organisme créé par les industries, pour les industries

UNE VISION CONSTRUITE PAR LE TERRAIN

Par la conduite de projets pilotes et les liens étroits entretenus avec ses **partenaires industriels**, Twice a construit sa vision par le terrain et proposera des **solutions pour tous les déchets d'emballages industriels et commerciaux, tous matériaux confondus** : caisses, fûts, palettes, cartons, bidons, films, cagettes, etc.

Pour cette REP, Twice souhaite laisser les filières qui ont atteint un taux de recyclage performant fonctionner (bois, carton, métal) et se concentrer sur les filières nécessitant un **accompagnement à l'amorçage**, notamment les plastiques rigides qui représentent environ 0,6 Mt et pour lesquels le taux de recyclage n'est que de 26%.

2019

| Une expertise sur les EIC consolidée depuis sa création

30

| Trente projets pilotes, avec 50 entreprises partenaires

12

| Fédérations professionnelles partenaires issues de différents secteurs d'activité industriels



twice

le seul éco-organisme spécifique aux EIC,
engagé pour ses adhérents



Une représentation de la diversité des secteurs d'activité industriels et des usages des EIC dans sa gouvernance.



Une connaissance du terrain, des chaînes de valeur et de la logistique des EIC.



Une connaissance des spécificités réglementaires des emballages industriels et commerciaux.

ADHÉRER À TWICE C'EST CHOISIR :

Le réemploi



Je choisis le réemploi comme levier principal pour favoriser la circularité des emballages industriels.

La transparence



Je choisis de soutenir un éco-organisme qui s'engage à communiquer sur les raisons des choix d'orientation, à être transparent sur les appels d'offre, sur ses propres résultats et impacts environnementaux.

La flexibilité



Je choisis de concentrer les efforts sur les flux qui n'ont pas encore atteints leurs objectifs.

La circularité



Je choisis de soutenir la réincorporation de matières premières recyclées en boucles fermées, c'est-à-dire de l'emballage vers l'emballage.

La simplicité



Je choisis d'être accompagné pour effectuer ma déclaration d'une manière simple et cohérente avec la réalité des entreprises.

COMMENT ADHÉRER À TWICE ?

Avant le 1er janvier 2025, connectez-vous sur notre site internet pour signer votre lettre de pré-adhésion, et ainsi vous mettre en conformité avec vos obligations réglementaires de manière la plus simple possible.

+ PLUS D'INFORMATIONS : www.twiice.org